

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/471385

N/Réf : AVL/KD/BXL-7.72/s.523

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Port de Bruxelles. Installation de 35 balises historiques le long du Canal.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez).**

En réponse à votre lettre du 10 juillet 2012, en référence, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 18 juillet 2012.

La Commission n'est pas favorable à la campagne de signalétique projetée par le Port de Bruxelles car l'ajout de 35 balises supplémentaires le long du canal renforcerait l'encombrement de l'espace public et aurait un impact visuel défavorable sur les bâtiments classés à proximité ou ceux qui présentent un intérêt patrimonial.

Elle pourrait toutefois être favorable à l'installation de certaines balises sous réserve de revoir leur emplacement eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant et de supprimer ou de réutiliser les balises qui feraient double emploi (regrouper les informations sur un seul et même support).

La CRMS apporte également une série de précisions sur certaines notices historiques.

Introduite par le Port de Bruxelles, la demande vise l'installation de 35 balises historiques le long du canal, sur le territoire de la Ville de Bruxelles (53 au total). Ces balises seraient identiques aux mâts tronqués (2,10m de haut) placés à Bruxelles par la Cocof. Leur fond serait bleu foncé comme les balises « indicatrices » du Port.

Projetées le long des berges ou de la voirie qui longe le canal, certaines balises seraient installées à proximité directe de certains bâtiments classés, à savoir : les pavillons Meudon, le familistère Godin. D'autres balises seraient installées dans des zones de protection ou à proximité de monuments ou de bâtiments présentant un intérêt patrimonial : Tour & Taxis, garage Citroën, la ferme des Boues, les halles des Producteurs, les halles America.

La CRMS formule une série de remarques sur les principes d'aménagement suivants :

- En plusieurs endroits, les balises projetées seraient installées à proximité directe, voire côte à côte, de balises existantes (ex : n°8 : BRYC sur l'emplacement de la station Villo! en cours d'aménagement ; n°18 Terminal à conteneurs ; n°19 Capitainerie ; n°20 Incinérateur).

La CRMS demande d'intégrer les nouvelles informations à la signalétique existante (balises indicatrices bleues du Port), et de se limiter à une seule balise regroupant l'ensemble de l'information pour réduire au strict minimum l'encombrement de l'espace public.

Certains endroits stratégiques du canal comptabiliseraient plusieurs nouvelles balises dans un périmètre restreint (ex : 3 près du pont Van Praet, 6 près du bassin Vergote, 6 près du centre TIR, etc.). Une telle prolifération de panneaux est peu valorisante pour l'espace public. **Dans ce cas, il y a également lieu de regrouper la signalétique.**

- La rambarde d'origine, encore présente sur certaines sections du tronçon, fait partie intégrante de l'aménagement des berges et contribuent à la valeur patrimoniale du canal. Or, le projet prévoit d'installer plusieurs balises directement à côté du garde-corps, dans la perspective paysagère du canal.

Les balises devraient être éloignées au maximum de la rambarde pour en conserver la lisibilité (ex : n°1 Bassin Beco ; n°7 ancien pont tournant ; n°46 bollards 94D-96D ; n°48 bollards 90D-92D ; n°50 Recyclage) **et/ou être rapprochées du bâtiment concerné** (ex : n°2 Tour & Taxis ; n°42 Bd 9^e de Ligne, près du Petit Château). **Dans ce cas, on veillera à placer le dispositif à un endroit qui ne porte pas atteinte aux vues donnant sur les façades et les éléments significatifs des bâtiments lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial** (n°7 ancien pont tournant ; n°10 pavillon Meudon ; n°11 ancienne brasserie Marly ; n°21 Godin ; n°52 Frise Corto Maltez ; n°54 Bâtiment Citroën).

Il en va de même pour certaines balises prévues près de certaines statues emblématiques :

- **Balises 43 et 44** : Canal de Willebroeck et Canal de Charleroi (place Saintelette)

Deux balises sont projetées sur le pont Art déco qui enjambe le canal à la place Saintelette, à côté des sculptures existantes en rapport avec la marine et le canal.

La CRMS estime qu'un tel aménagement nuirait à leur lisibilité qui font partie intégrante de l'aménagement du canal. **D'autres emplacements pourraient aisément convenir.**

- **Balise 45** : Espace Beco

La balise devrait être déplacée à un endroit plus discret pour garder la lisibilité de la statue Le Travail installée lors du réaménagement de l'espace Beco.

Rem : Les remarques formulées ci-dessus concernant certains principes d'aménagement valent également pour les balises projetées le long du canal à Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean.

La CRMS demande en outre d'apporter certaines précisions aux notices suivantes :

La nouvelle campagne de signalétique serait étroitement liée à l'histoire du Port de Bruxelles. **Il serait souhaitable de signaler également dans les notices la présence de bâtiments proches qui présenteraient également un intérêt patrimonial (ex : le Petit Château situé bd 9^e De Ligne).**

Balise 1 : Bassin Béco (place Saintelette) :

- 1^{er} §, lire : (...) sous la place Saintelette des canaux de Willebroeck (1561) et de Charleroi ouvert en (1832) pour l'approvisionnement en charbon (...)

- Ajouter à la fin du 1^{er} § : (...) en impliquant la Province du Brabant, il a donné à la Ville et au Port les moyens nécessaires pour développer un port maritime.

- 2^e §, lire : (...) récréatives pour associer le Port au développement urbain dont il était coupé jusque là.

Balise 2 : Tour & Taxis (avenue du Port)

- 2^e §, lire : (...) autrefois entre autres à la famille von Thurn und Tassis (...).

Balise 4 : Bassin Vergote (place des Armateurs)

Expliquer la présence de la locomotive.

Balise 11 : Ancienne brasserie Marly (chaussée de Vilvorde/rue de Meudon)

- 2^e §, lire : (...) le secteur brassicole industriel, autrefois (...)

Balise 13 : Pont de Buda (chaussée de Vilvorde)

- 1^e §, lire : (...) haute mer. Le tablier peut se lever à huit mètres pour le passage des péniches. Les ouvriers venant de la gare de Haeren pouvaient traverser le pont en empruntant les escaliers aménagés pour rejoindre les usines sur l'autre rive sans devoir patienter l'abaissement du tablier.

Balise 14 : anciennes cokerie Marly (chaussée de Marly/av. A. Van Oss)

- 1^e §, lire : (...) les Cokeries du Marly/Carcoke associant des capitaux privés et publics, ont (...) chimique qui se sont implantées à l'arrière du même site (...) rail dont les voies de chemin de fer passaient sur le pont Buda (...) et l'approvisionnement de la centrale électrique de Vilvorde en coke, principal sous-produit du charbon après sa gazéification.

- 2^e §, lire : (...) déclin de la sidérurgie qui ne s'approvisionne plus en coke (...)

Balise 15 : station d'épuration de Bruxelles-Nord (pont de Buda / digue du Canal)

Préciser que la station a été aménagée à la place de la Cimenterie de Buda.

Balise 16 : Ceres / ancienne Meunerie bruxelloise

- 1^e §, lire : (...) sur les anciennes installations tout en rachetant plusieurs meuneries.

- (...) Europe. L'usine est un remarquable exemple de minoterie moderne aménagée en trois parties distinctes par mesure de sécurité : les silos (qui illustrent différents types historiques), au centre le moulin, l'ensachage et l'expédition par barges poussées.

Balise 17 : quai Léon Monnoyer

- 1^e §, lire : (...) du béton armé en Belgique, célèbre par ses cheminées à anneaux de béton superposés.

- 2^e §, lire : (...) actives dans la logistique, la production (...).

Balise 18 : Terminal à conteneurs (rue de l'Avant-Port)

- 1^e §, lire : Inauguré en 2001, grâce à un financement européen du canal combiné au chemin de fer (...)

Balise 21 : Ancienne usine Godin et son familistère (quai des Usines)

- Remplacer le 1^e § par : Après avoir lancé sa fonderie de fonte moulée en 1846 à Guise, Jean-Baptiste Godin achète en 1858 l'ancienne indienne Story implantée sur la Senne à Laeken pour y développer sa poêlerie en tirant également parti du canal.

Balise 42 : Boulevard de 9^e de Ligne

Expliquer le nom « 9^e de Ligne ».

Balise 54 : Bâtiment Citroën (quai des Péniches)

Signaler que suite aux dommages survenus durant la guerre, la partie « verrière » a été reconstruite en y implantant une structure à étages indépendante de la façade.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

Pour la Présidente absente,
A. De SAN
Membre de la CRMS

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).